

**Zeitschrift:** Actes de la Société jurassienne d'émulation  
**Herausgeber:** Société jurassienne d'émulation  
**Band:** 33 (1928)

**Artikel:** Mes débuts littéraires  
**Autor:** Rossel, Virgile  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-557337>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 02.04.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Mes débuts littéraires.

---

Quand la passion d'écrire m'est-elle venue? De très bonne heure. Et sans que j'y prisse garde. Un jour, à un moment où je ne savais même pas qu'il existât des traités de versification, j'ai commencé à rimaiter. Je ne parle point d'un roman — un roman d'Indiens! — que je ne serais pas fier de retrouver et qui date de ma quatorzième ou de ma quinzième année.

J'étais en cinquième (classe qui correspond à l'actuelle *tertia*), lorsque j'eus la malencontreuse inspiration de soumettre à mon professeur de composition française un texte en vers. La coupe de mes strophes était régulière, mes alexandrins me semblaient corrects pour le moins, et j'avoue que je contemplais mon manuscrit sans aucun déplaisir. Hélas! mon juge ne fut pas du même sentiment que moi. Il me gratifia de compliments au vinaigre et d'une note humiliante, en me renvoyant à l'étude de la prosodie. Il aurait dû sourire; il s'indigna qu'un élève pût manquer de sérieux au point de lui servir des rimes, et sa colère fut pour moi le plus actif des stimulants. Je lisais beaucoup les poètes; je les relus avec plus d'attentive ardeur et je travaillai de toute mon âme. C'est alors que je bénéficiai d'une chance unique.

Après la guerre de 1870 et durant la période du *Kulturkampf*, le personnel enseignant de l'École cantonale de Porrentruy fut extrêmement instable. Les méthodes changeant avec les maîtres, j'ai fait en somme de médiocres humanités. En 1875, j'avais dix-sept ans et j'allais entrer en septième littéraire, pour y préparer ma maturité, quand Robert Caze fut chargé des leçons de français pour les classes du gymnase. Cette nomination avait suscité des commentaires qui n'étaient pas tous flatteurs pour le gouvernement. En vérité, Caze ne détenait pas le moindre titre académique; il avait bien son bachot, mais la Commune avait éclaté à Paris, au lendemain de sa sortie du lycée, et notre révolutionnaire en herbe s'était jeté à corps perdu dans l'émeute. Après la débâcle, il dut s'exiler et il échoua en Suisse, à Delémont, où il ne tarda guère à demander au journalisme le

pain quotidien, à défaut de rentes. Il collabore à la feuille radicale le *Progrès*, il publie ses *Poèmes de la chair*, qui n'étaient pas une recommandation pour un futur éducateur de la jeunesse, bien qu'ils révélassent un talent adroit et vigoureux.

Avec sa pétulance de Méridional — il était Gascon — et son tempérament indiscipliné, Caze ne s'accommoda point des traditions, ni des règlements scolaires. De surcroît, il se brouilla rapidement avec tous ses collègues. Quant à ses élèves : « des cancre »... Il ne fit d'exception que pour moi : j'avais le goût des lettres, il crut qu'il tirerait quelque chose de moi et, le martyr de sa solitude morale aidant, il ne me marchanda pas son amitié, que je lui rendis de tout cœur. Or, le hasard voulut que, de 1875 à 1876, il n'y eût pas d'autre élève que moi en septième. Pendant près de douze mois, nous vécûmes en camarades et presque en frères. Les programmes, évidemment, n'étaient pas le plus vif de nos soucis. Nous butinions dans la littérature, à la manière des papillons dans une haie en fleur. Il corrigeait mes pauvres essais avec non moins d'affectueuse que de méticuleuse patience, et je ne peux revoir sans émotion mes cahiers qu'il bourrait de ses remarques à l'encre rouge, remarques si judicieuses, si pénétrantes et si fines que j'eusse été impardonnable de n'en pas largement profiter. En bref, Porrentruy aurait endormi l'espèce de vocation qui se dessinait en moi, si je n'avais eu le bonheur de rencontrer Robert Caze.

Caze me disait souvent : — Je ne m'éterniserai pas ici. Une amnistie générale va être proclamée. Je retourne à Paris, naturellement. J'ai l'espoir d'y réussir dans la presse... Maintenant, écoutez-moi bien ! Dès que j'aurai un journal à moi, je vous appelle et vous me rejoignez. C'est juré ?

Ai-je juré ? Peut-être, mais non sans quelque petite *reservatio mentalis*. J'étais un fils de paysan, je n'avais pas l'illusion facile et, quelque dette que j'eusse contractée envers ce bouillant Robert Caze, je me méfiais un peu. Jusqu'à son décès en 1886, après un duel où il fut mortellement blessé, il ne me libéra pas de ma promesse ; il avait eu d'ailleurs un terrible coup de collier à donner pour se créer une situation à Paris, et je confesse que son flirt serré avec le naturalisme le plus outrancier m'avait fort refroidi.

Les portes de l'Université ouvertes devant moi, je n'eusse pas demandé mieux que de me lancer dans la philologie ancienne

ou moderne. Mon père me représenta instamment qu'il souhaitait que je devinsse avocat. J'obéis, et je me consolai en pensant que je pourrais mener de front jurisprudence et poésie. Je connaissais, de Racine, la « Plainte d'un chrétien sur les contrariétés qu'il éprouve au-dedans de lui-même » :

*Mon Dieu, quelle guerre cruelle !  
Je trouve deux hommes en moi...*

Il y avait bien « deux hommes en moi », qui toutefois ne se livraient pas « une guerre cruelle » et qui ne se sont pas trop mal entendus au cours d'une vie déjà longue. Je n'ai jamais pu n'être l'ouvrier que d'une seule tâche, le fidèle que d'un même culte. Non pas que j'aie sujet d'en concevoir de l'orgueil. Au contraire : à se disperser, on s'épuise plus vite et l'on poursuit tant de buts qu'on ne peut avoir la certitude de les atteindre. Mais on a le destin de sa nature et, après tout, n'est-il pas sage d'être soi-même ?

Donc, à l'Université, que ce fût à Leipzig, à Strasbourg, à Berne, à Paris, je n'ai point cessé de faire des lettres tout en faisant du droit. Caze m'avait mis en relations avec le *Progrès*. Je ne ménageai pas ma « copie » au journal delémontain et, lorsqu'il se transforma de bi-hebdomadaire en quotidien, pour devenir le *Démocrate*, j'accélérai encore le mouvement de ma collaboration. Comme on pourra l'imaginer, la Muse ne chômait pas ; un vaste poème *La Révolution*, qui ne comptait pas moins de dix mille vers, des pièces de circonstance, des effusions lyriques, des monceaux de papier noircis avec amour et que je n'ai pas eu la sottise de conserver. En dehors de cela, des pages et des pages de prose : mes articles au *Démocrate* sur les thèmes les plus variés, politique, critique littéraire, problèmes de législation, etc., une nouvelle, *Rose* qui parut en feuilleton dans le courant du mois d'août 1880 et qui me valut un billet enthousiaste de Xavier Kohler, deux romans, *Edgar Vanère* et *Blanche Raval*, que j'ai eu la faiblesse de ne pas condamner à l'inédit mais que, du moins, je n'ai pas publiés sous mon nom, ni en volume.

J'aurais dû consacrer à ma préparation au barreau un peu plus de mon temps. J'ose affirmer que je ne la négligeai pas. Eh ! quoi, les journées sont de vingt-quatre heures et, quand on n'a pas d'autre vice que celui de l'écrivainerie, on a des loisirs pour tout. Notez que, pour produire abondamment, la chose essentielle n'est pas de peiner comme un cheval de labour, il suffit de s'habituer à un travail régulier. Sans même avoir l'air

très occupé, on peut fournir une énorme besogne en organisant bien sa vie et, dès qu'on est à son affaire, en n'étant plus qu'à elle.

Ayant fait mon examen propédeutique d'avocat en 1878, je coiffai en 1879, le bonnet de docteur *utriusque juris*. Et je partis pour Delémont, où j'entrai en qualité de stagiaire dans l'étude de M<sup>e</sup> Robert Bailat. Tout en m'initiant aux mystères de la procédure, tout en plaidant fréquemment devant les Assises du Jura, je n'oubliai pas que le *Démocrate* avait son bureau de rédaction à deux minutes de mon domicile. Son bureau de rédaction était aussi celui du *Frondeur*, un alerte pamphlet assez rouge qui, six ou sept fois par an, criblait de ses railleries tout ce qui était de l'autre côté de la barricade. Si l'on dénichait dans quelque grenier quelque collection du *Frondeur* de 1880, on pourrait m'accuser de n'avoir pas été tendre pour tel ou tel des chefs conservateurs ; assurément, ni Joseph Stockmar, ni Emile Boéchat, ni moi, nous ne signions nos articles, mais j'ai commis à peu près tous les vers insérés à cette époque dans la mince gazette et j'ai idée qu'on se divertirait à une parodie de *l'Expiation* où un brave réactionnaire, qui ne dédaignait pas la bouteille et

*Qui ne distinguait plus le cognac du Bordeaux,*  
après avoir creusé les causes d'un Waterloo moins célèbre que celui où Victor Hugo, dénonce le châtimeut du dix-huit Brumaire,  
*Lève sa face pâle et lit : dix-huit absinthes.*

Péchés et folies de la vingtième année ! Il faut être de son âge. En attendant, je me figurais un peu que j'étais en route pour la course à la notoriété. En juillet 1879, Caze me dédiquait en ces termes un exemplaire de ses jolies *Ritournelles*, éditées par Sandoz et Fischbacher :

*Rires, chansons, douleurs, plaintes, gaité,*  
*Tels sont, mon cher, ces poèmes d'été.*  
*Vous ferez mieux sans doute que leur père ;*  
*Il y compte, il l'espère.*

Joseph Stockmar, qui était de beaucoup mon aîné et qui siégeait dans le gouvernement bernois, me témoignait une flatteuse sympathie, flatteuse d'autant plus qu'il était un lettré et un homme d'esprit. Auguste Quiquerez, Xavier Kohler s'intéressaient à moi. J'étais un bout de personnage et Caze m'avait introduit auprès de ses amis Pinard, Grandmougin, Lafagette et d'autres, lorsque je m'étais installé à Paris pour y passer l'hiver de 1879

à 1880. Il est vrai que, sur les bords de la Seine, je me sentis si foncièrement provincial, que le rêve caressé par mon ex-professeur de Porrentruy se dissipa totalement. Je n'en dis rien à Robert Caze, mais, dès ce moment, j'étais déterminé à ne pas quitter la Suisse. Au demeurant, comme je rentrais au pays, il regagnait la France où il avait une rude bataille en perspective avant de me rendre participant de sa victoire.

Après mon stage chez M<sup>e</sup> Bailat, je répétai à Berne, avec un camarade, les matières de mon dernier examen d'avocat. En avril 1881, j'avais mon brevet en poche. Trois mois plus tard, j'ouvrais une étude à Courtelary. Quoique le client ne m'ait pas fait languir et qu'avant même le Nouvel an de 1882 je fusse sérieusement pris par le métier, j'étais bien décidé à n'être pas

*Le poète mort jeune en qui l'homme survit.*

Afin de me prouver que je ne le serais pas, je lançai à la fin de 1881 mon premier recueil de vers : *Chants perdus*, édité à mes frais, comme il va de soi, et qui ne m'a pas enrichi. Le titre était modeste... et prophétique. « *Ahnungsvoller Jüngling* » ! s'exclama J.-V. Widmann du *Bund*, qui m'éreinta sans pitié, — ce qui ne nous empêcha pas d'être, quelques années après, des confrères vivant l'un avec l'autre sur le pied d'une cordiale estime. Deux ou trois plaisanteries à l'adresse de l'Allemagne et de Berne avaient énervé un critique assez irascible d'ailleurs, mais qui pouvait être le meilleur fils de la planète. A part Widmann, presque tous ceux qui analysèrent mes *Chants perdus* se montrèrent d'une charmante bienveillance. Un poète qui débute, il faut encourager ça ! J'eus néanmoins l'impression que mon livre n'avait rien d'un événement et je ne tins que pour de l'eau bénite de cour l'assertion de Marc Monnier que « vos chants ne seront pas perdus le moins du monde ».

Sur ces entrefaites, la chaire de professeur de droit français à l'Université de Berne était devenue vacante. Nous étions au printemps 1883. Je ne songeais nullement à enseigner le Code Napoléon ; mais voilà qu'un beau matin, je reçois un mot de Stockmar : je n'avais qu'à me présenter, le gouvernement me nommerait. J'avais alors des raisons personnelles pour transférer mon bureau, de Courtelary, à St-Imier ou Moutier. Comme une occasion s'offrait de tout arranger, je répondis, non sans scrupules, ni sans appréhension, par un oui à Stockmar. J'étais à la veille de me marier, et les traitements académiques se paient en honneur plus qu'en argent ; et puis, et surtout, les lacunes de ma

science m'emplissaient de lourdes perplexités. Ajouterai-je que je craignais que mon avenir littéraire ne fût irrémédiablement compromis ?

C'est que mes *Chants perdus*, quelque mérite que fût leur titre, n'avaient pas tué en moi l'écrivain que je voulais être. Non seulement, à Courtelary, j'avais continué à versifier, mais la famille de Paul Gautier m'avait prié de préparer une édition complète des œuvres de notre « Musset jurassien ». On avait de lui une plaquette, *Pervenches et Bruyères* (1869), publiée par les soins de MM. Bandelier et Rossé. Comme je l'expliquai, dans ma préface aux *Poésies de Paul Gautier* (in-12, Delémont, 1882) : « Il est resté, parmi les travaux du poète, une foule de pièces inachevées, de fragments, de projets qui ne peuvent entrer dans une publication d'œuvres posthumes. Mais, à côté des morceaux qui composent les *Pervenches et Bruyères*, j'ai trouvé bien des pages excellentes, — j'ai trouvé un Gautier tout nouveau, un Gautier qui ne se contente pas de la seule contemplation des saules pleureurs, un Gautier enjoué, un Gautier patriote, un Gautier ressuscité, tels que le connurent ceux qui vécurent près de lui... Aussi bien la présente édition des *Poésies* de Gautier compte environ deux mille cinq cents vers de plus que celle de 1869. » Ce fut ensuite une période de silence obligé pour moi. J'avais à rédiger des notes très détaillées pour mes cours à l'Université. Je me plongeai dans Aubry et Rau, Marcadé, Demolombe. En outre, j'avais à justifier après coup mon appel à la chaire qu'avaient illustrée les Carlin et les Brissault ; je réunis des matériaux pour un *Manuel du droit civil de la Suisse romande*.

Cependant, puisqu'il n'est pas d'hygiène mentale supérieure à celle que signifie un changement d'occupations et comme la littérature me reposait du Code, je rimai lentement un deuxième volume de vers : *Nature*, qui vit le jour à la fin de 1885. Je le dédiai à ma chère femme, dans quelques stances liminaires qui le commentent sur le mode lyrique :

*Le Code m'a pris tout entier,  
Et cependant il ne peut faire  
Que parfois je ne lui préfère  
Les champs, les bois, l'étroit sentier  
Bordé d'épine et d'églantier.*

*Les beaux jours, quand sur les prés verts  
Vogue la brise parfumée,  
Je prends ton bras, ma bien-aimée ;  
Nous allons cueillir à travers  
L'été, toi, des fleurs, moi, des vers...*

*Car, bien qu'ils m'aient pris tout entier,  
Tous les Codes ne peuvent faire  
Que parfois je ne leur préfère  
Les champs, les bois, l'étroit sentier  
Bordé d'épine et d'églantier.*

La critique ne m'ensevelit pas sous les roses. Et pourtant, comme Philippe Godet dans la *Suisse libérale*, elle me cria gentiment : « Progrès ! Progrès ! » Quelques scènes et tableaux champêtres avaient plu, et les strophes intitulées : *Le Jura* ont conquis leur place au soleil du pays.

Entre temps, j'avais été élu membre de la Constituante bernoise, dont je fus le Benjamin. Secrétaire de l'assemblée avec le futur juge fédéral Lienhard, je ne me bornai pas à résumer les délibérations de MM. les députés ; je m'amusai à griffonner, pour le *Démocrate*, un procès-verbal anonyme dont voici les dernières lignes :

*De quelque nom que l'on décore  
La charte nouvelle, — je crois  
Que les impôts seront encore  
D'entre les plus clairs de nos DROITS.*

Mes collègues ne se fâchèrent point d'être « en proie aux vers », comme disait Emile Boéchat. Et ceux qui n'avaient eu sous les yeux ni mes *Chants perdus*, ni le volume de *Nature*, ne se scandalisèrent pas non plus de ce que certain professeur de droit se permit de taquiner la lyre.

Ma *Seconde jeunesse* (1888), un poème qui, avec mon roman *Les deux Forces*, est la plus vécue de mes œuvres d'imagination, m'apporta un agréable concert d'éloges. Mon *Histoire littéraire de la Suisse romande* fit quelque bruit... La trentaine était venue. Je n'étais plus un débutant. Et je m'arrête.



A regarder en arrière, je ne me repens que de n'avoir pas laissé un peu plus de mes manuscrits en portefeuille. Mais je ne regrette point que Robert Caze ne m'ait pas entraîné à Paris. La Ville-Lumière, la France, la gloire ! Et après ? Ne vaut-il pas mieux avoir tout simplement chanté et servi la petite et la grande patrie, — le Jura et la Suisse ?

*Virgile Rossel.*

